

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
séance du 20 juin 2013

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	7
votants :	26
abstentions :	0
voix pour :	0
voix contre :	0

**Aujourd'hui le 20 juin 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINDET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD (*pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS*) - Mme Brigitte BONNEAU (*pouvoir à M. Serge LEBRETON*) - Mme Dominique CHARMENSAT (*pouvoir à M. Romuald CARRY*) – Mme Maud POURQUIER (*pouvoir à M. Patrick SEDLACEK*) - M. Patrick BOMPOINT (*pouvoir à Mme Nathalie LACROIX*) – M. Gérard DELIGNE (*pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH*) - Mme Dominique HALLEY (*pouvoir à M. Noël BELLIOU*)

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

<b>MAINTIEN DU 5<sup>ème</sup> ADJOINT DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE SUITE AU RETRAIT DE SES DELEGATIONS annulé et remplace 2013.75</b>	<b>2013.95</b>
---	----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2121-21,

Vu le procès verbal d'installation du 22 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n° 2013.13 du 17 juin 2013 retirant les délégations accordées à M. Serge LEBRETON, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

Il est rappelé au Conseil Municipal que par arrêté n°2012.14 du 3.01.2012, M. le Maire avait accordé une délégation de fonctions à M. Serge LEBRETON dans le domaine des ressources humaines et de la démocratie locale. Par arrêté n° 2013.13 du 17 juin 2013, M. le Maire a retiré cette délégation.

Conformément au troisième alinéa de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsque M. le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le maintien ou non de M. Serge LEBRETON dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Conformément au parallélisme des formes, les modalités de vote du maintien ou non de M. Serge LEBRETON dans ses fonctions d'adjoint doivent être les mêmes que pour l'installation des adjoints, à savoir au scrutin secret.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

**1) de se prononcer sur le maintien ou non de M. Serge LEBRETON dans ses fonctions d'adjoint.**

Mme Marianne REYNAUD et Mme Emilie RICHAUD sont chargées du dépouillement des bulletins.

Ne prennent pas part au vote :

7 (Cognac de toutes nos forces)

**A la question : M. Serge LEBRETON est-il maintenu dans ses fonctions d'Adjoint au Maire ou non ?**

M. le Maire donne lecture des résultats suivants ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
<b>Résultat du dépouillement :</b>	
BULLETINS NULS	0
POUR le maintien...	7
CONTRE le maintien...	15
ABSTENTIONS	4

**Le Conseil Municipal DECIDE,  
de ne pas maintenir M. Serge LEBRETON dans ses fonctions d'adjoint.**

**2) de se prononcer sur la suppression d'un poste d'adjoint au maire ce qui ramène leur nombre à 8 ;**

Ne prennent pas part au vote : 7 (Cognac de toutes nos forces)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par  
16 voix POUR,**

**4 voix CONTRE** (Serge LEBRETON – Jean-Marie MASSON – Sylvie MAMET – Brigitte BONNEAU) ,

**6 ABSTENTIONS** (Adjoua KOUAME – Marie-Paule ANCELIN – Gilles LE MOINE – Michelle LE FLOCH – Gérard DELIGNE – Bernard CHAMBAUDRY)

**DECIDE de supprimer un poste d'adjoint au maire.**

**La liste et l'ordre des adjoints devient dès lors :**

1 <sup>er</sup> adjoint	M. Patrick SEDLACEK
2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Nathalie LACROIX
3 <sup>ème</sup> adjoint	M. Jean-François HEROUARD
4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Marianne REYNAUD
5 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Michelle LE FLOCH
6 <sup>ème</sup> adjoint	M. Gérard JOUANNET
7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Françoise MANDEAU
8 <sup>ème</sup> adjoint	M. Romuald CARRY

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

  
Michel GOURINCHAS



